

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : BIOCLAMOX 500/125 MG COMPRIMES POUR CHIENS, Comprimé

Titulaire : AXIENCE

Composition : Acide clavulanique (sous forme de sel de potassium) 125 mg - Excipient QSP 1 comprimé; Amoxicilline (sous forme de trihydrate) 500 mg -
Excipient QSP 1 comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/0438697 1/2021

Date de décision : 29/07/2021